



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 21-déc.-2015

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Power Kleen 3.78L

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** C97001

**Synonymes** Aucun(e)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Nettoyage

**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse du fabricant

ITW Permatex  
6875 Parkland Blvd.  
Solon, OH 44139 USA

#### Distributeur

ITW Permatex Canada  
35 Brownridge Road, Unit 1  
Halton Hills, ON Canada L7G 0C6  
Telephone: (800) 924-6994

**Numéro de téléphone de l'entreprise** 1-87-Permatex

(877) 376-2839

**Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24**

Chem-Tel: 800-255-3924

International Emergency:

00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003453

**Adresse e-mail**

mail@permatex.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire selon l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

**Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté en conformité avec les règlements de la Commission de sécurité des produits de consommation des États-Unis qui priment sur l'étiquetage OSHA Hazard Communication. L'étiquette du récipient réelle ne sera pas inclure les éléments de l'étiquette ci-dessous. L'étiquetage ci-dessous applique aux produits industriels / professionnels.**

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage

#### **Instructions en cas d'urgence**

#### **Danger**

Provoque une irritation cutanée  
Provoque des lésions oculaires graves



Aspect Vert

État physique Liquide

Odeur Citron

**Conseils de prudence - Prévention**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

**Conseils de prudence - Intervention**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**Mentions de mise en garde - Stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

- Toxique pour les organismes aquatiques

- Les effets sur la santé énumérés ci-dessus sont applicables à ce produit sous sa forme concentrée

Toxicité aiguë inconnue

5 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**substance**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
eau	7732-18-5	60 - 100	*
éthanolamine	141-43-5	1 - 5	*
ETHYLENEDIAMENETETRAACETIC ACID	60-00-4	1 - 5	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

### 4. PREMIERS SECOURS

**Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver au savon et à l'eau. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Voir la section 2 pour plus d'informations.

#### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Agent chimique sec, Mousse

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Aucun(e).

#### **Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Aucun(e) en particulier.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

#### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### **Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Protéger contre le gel.

**Matières incompatibles** Agents comburants forts

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Directives pour l'exposition

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
éthanolamine 141-43-5	STEL: 6 ppm TWA: 3 ppm	TWA: 3 ppm TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 3 ppm (vacated) TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 6 ppm (vacated) STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 30 ppm TWA: 3 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 ppm STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>

NIOSH IDLH *Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie*

**Autres informations** Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

### Contrôles techniques appropriés

**Contrôles techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

**Aspect** Vert

**Odeur** Citron

**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	> 93 °C / > 200 °F	
Taux d'évaporation	< 1	Acétate de butyle = 1
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité relative	1.018	
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

**Autres informations**

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	<4%
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité**

Aucune donnée disponible

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Conditions à éviter**

Chaleur excessive.

**Matières incompatibles**

Agents comburants forts

**Produits dangereux résultant de la décomposition**

Oxydes de carbone

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

**Contact avec la peau** En cas de contact, provoque une irritation oculaire sévère, voire des brûlures.

**Ingestion** En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
eau 7732-18-5	> 90 mL/kg ( Rat )	-	-
éthanolamine 141-43-5	= 1720 mg/kg ( Rat )	= 1 mL/kg ( Rabbit ) = 1000 mg/kg ( Rabbit )	-
ETHYLENEDIAMENETETRAACETI C ACID 60-00-4	= 1700 mg/kg ( Rat )	-	-

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagenicité sur les cellules** Aucune information disponible.

**germinales**

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)*

*Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'Homme*

*OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)*

*X - Présent*

**Effets sur certains organes cibles** Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 13860 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 36667 mg/kg

ETAmél 50 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

6.1763 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
éthanolamine 141-43-5	15: 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L EC50	227: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 flow-through 3684: 96 h <i>Brachydanio rerio</i> mg/L LC50 static 300 - 1000: 96 h <i>Lepomis</i> <i>macrochirus</i> mg/L LC50 static 114 - 196: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 static 200: 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L LC50 flow-through	65: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
ETHYLENEDIAMENETETRAACETI C ACID 60-00-4	1.01: 72 h <i>Desmodesmus</i> <i>subspicatus</i> mg/L EC50	34 - 62: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50 static 44.2 - 76.5: 96 h <i>Pimephales promelas</i> mg/L LC50 static	113: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50 Static

### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### Bioaccumulation

Aucune information disponible.

### Mobilité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
éthanolamine 141-43-5	-1.91

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

**Numéro de déchet EPA, États-Unis** Sans objet

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****DOT, États-Unis**

**Nom d'expédition** Non réglementé

**IATA**

**Nom d'expédition** Non réglementé

**IMDG**

**Nom d'expédition** Non réglementé

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>ENCS</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>IECSC</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>KECL</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>PICCS</b>	Indéterminé(e)(s)
<b>AICS (Australie)</b>	Indéterminé(e)(s)

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**Réglementations fédérales des États-Unis****SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour

l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

### Catégories de danger selon SARA

#### 311/312, États-Unis

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

### CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
ETHYLENEDIAMENETETRAACETIC ACID 60-00-4	5000 lb	-	-	X

### CERCLA

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
ETHYLENEDIAMENETETRAACETIC ACID 60-00-4	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

### Réglementations étatiques des États-Unis

#### Proposition californienne 65

Ce produit ne contient aucune substance chimique répertoriée par la Proposition 65 de l'État de Californie

### Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
éthanolamine 141-43-5	X	X	X
ETHYLENEDIAMENETETRAACETIC ACID 60-00-4	X	X	X
propane-2-ol 67-63-0	X	X	X
Phosphorous acid 13598-36-2	X	-	-

### EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide Sans objet

### Classe de danger SIMDUT

E - Matière corrosive

## 16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Dangers pour la santé 3	Inflammabilité 1	Instabilité 0	-
<u>HMIS</u>	Dangers pour la santé 3	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)  
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 21-déc.-2015

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**